



Communiqué de presse

Orientation des élèves, qui choisit ?

Tout a un coût ! Les redoublements qui peuvent être, parfois, utiles aux élèves mais qui doivent être limités si on en suit la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et ses indicateurs, mais aussi les classes ayant des effectifs « peu nombreux » (moins de 30 élèves en collège et moins de 35 en lycée) ! Car tels sont les effectifs voulus par le Rectorat et considérés comme favorables à « la réussite de tous les élèves »...

Les restrictions budgétaires aidant, et pour éviter de maintenir ou d'ouvrir des classes, l'administration de l'Éducation Nationale (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et Rectorat), fait le choix d'orienter les élèves vers une école, un collège ou un lycée en fonction des « places » disponibles dans les établissements.

La FSU 23 a été alertée par des collègues enseignants, mais aussi des parents, sur les affectations en maternelle, entre la CM2 et la sixième, et entre la troisième et la seconde.

Dans les écoles maternelles, certains élèves ne peuvent être accueillis, faute de places disponibles ou sont empêchés d'être scolarisés, faute d'obtention de dérogation de la part de la DASEN : 6 élèves sont empêchés d'être scolarisés à l'école de Gentioux. Dans le second degré, les parents auront-ils la possibilité d'envoyer leurs enfants vers des établissements où des options pouvant les intéresser sont proposées ?

Exit le choix des options par les élèves et leurs parents. Exit le choix du lycée ou du collège le plus proche géographiquement par les élèves et leurs parents. C'est donc l'Etat qui décide de faire le choix de privilégier une orientation des élèves en fonction des moyens et non plus en tenant compte des besoins et de la volonté des familles.

Alors qu'il n'existe pas de sectorisation sur la ville de Guéret pour les collèges, le principe des « vases communicants » s'applique pour ces deux établissements : en fonction des périodes et des effets de mode, l'un voit ses effectifs augmenter alors que l'autre les voit baisser et inversement. Pour éviter d'avoir à créer une classe supplémentaire dans l'un des deux collèges, les services de la DSDEN (Inspection d'Académie), ont mis en place, dans l'urgence, une « pseudo » sectorisation ! Alors que certains parents étaient persuadés que leurs enfants feraient leur scolarité au collège Martin Nadaud, il leur a été annoncé que ceux-ci devraient aller au collège Jules Marouzeau !

Entre la troisième et la seconde, le schéma budgétaire contraint est le même ! Une classe de seconde a été supprimée pour la rentrée 2013 au lycée Pierre Bourdan, alors que le nombre d'élèves prévus par les services du Rectorat pour cette rentrée dans le département est en hausse de 34 élèves. Sans lien avec la sectorisation à laquelle nous sommes favorables, des élèves sont orientés vers les lycées où les classes ne sont pas à 35 élèves : certains élèves demandant le lycée Jean Favard (en fonction, certainement, des options proposées) sont affectés sur Aubusson, le lycée de La Souterraine ne pourrait pas accueillir une vingtaine d'élèves...

Lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 29 mai, Madame la DASEN avait justifié la fermeture d'une classe de seconde par la « fuite » des élèves vers les établissements des académies ou des départements limitrophes alors que parfois, c'est le Conseil Général de la Creuse lui-même qui finance les transports scolaires vers des établissements extérieurs au département. Ainsi, c'est une quinzaine d'élèves qui se sont vu refuser une dérogation à l'intérieur du département pour s'en voir délivrer une pour les lycées de Montluçon. Néanmoins, le DASEN s'interdit de recruter les élèves des départements limitrophes en refusant nombre de dérogations. ***Drôle de raisonnement pour qui est censé maintenir et développer une offre éducative de qualité sur le département !***

Au final, les augmentations d'élèves apparaissent aux yeux des cadres de l'administration de l'Éducation Nationale comme une contrainte quand il s'agit de répartir des moyens bien trop insuffisants pour assurer la mission qui leur est confiée ! Un comble pour ceux qui ont la lourde responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le niveau de qualification des élèves.

Peut être viendra le jour où les moyens seront affectés en fonction des besoins et où l'orientation sera choisie plutôt que subie !!! En attendant, ce sont encore les élèves et les familles les plus fragiles qui font les frais de cette politique du « chiffre » !!!

À Guéret, le 2 juillet 2013